

# Règlement du concours photos

**La Commune de Granges-Aumontzey organise un concours de photographies, gratuit, dans le but de valoriser et de faire découvrir le patrimoine de la commune.**

**Conditions de participation :** Ce concours est ouvert à toute personne de la commune, adultes et enfants. Il est réservé aux photographes amateurs. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La Commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans le bulletin municipal, et sur le site de la commune.

**Le concours est ouvert à compter du 1er Juin 2023. La date limite des envois est fixée au 18 août 2023.**

Ce concours n'a pas de thème particulier, les photos doivent être prises sur la commune dans le but de valoriser et de faire découvrir son patrimoine (paysages, habitat, faune, flore, décors naturels ou insolites...). Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

## **Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies :**

La personne qui souhaite participer au concours devra faire parvenir ses photos (maximum 3) au plus tard le **18 août 2023** par mail à [concoursphotos@granges-aumontzey.fr](mailto:concoursphotos@granges-aumontzey.fr)

### **Le dossier doit contenir :**

- Un bulletin de participation à remplir et à signer. Ce bulletin est disponible à l'accueil de la Mairie. Ou peut-être compléter ci-dessous.
- Des photographies en couleur ou en noir et blanc, **au format numérique haute définition** (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), **enregistrées au format « Jpeg »**.
- Chaque photo doit être accompagnée d'un titre (obligatoire) et du lieu de prise de vue.
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.
- Chaque fichier devra être identifié par « votre nom, prénom ». Une seule participation par personne sera acceptée.

Le jury qui désignera les lauréats en tenant compte de la qualité esthétique de la photographie, de son originalité et son adéquation avec la thématique sera composé de Monsieur le Maire , des membres de la Commission Culture et de professionnels.

- Une présélection sera effectuée par le jury qui déterminera les 10 meilleurs clichés selon les critères suivants : respect du thème, originalité, qualité et réalité de la prise de vue, esthétique.
- **Les photos sélectionnées feront ensuite l'objet d'une exposition lors du Forum des Associations le 2 septembre 2023 et seront soumises au vote des habitants, de 10 h à 17 h.**

**Proclamation des résultats** : Les résultats du concours seront annoncés à l'issue du Forum lors du vin d'honneur offert par la municipalité. Les trois premiers lauréats seront récompensés.

**Et figureront en première de couverture sur le Vologne infos**

**Comptant sur votre participation et votre créativité ... Bonnes prises de Vues !**

### **Bulletin de participation**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél portable :

Adresse mail :

Nombre de photos proposées :